

Paul SORLIN (1881 – 1914)

De la case prison aux tranchées de la Marne : le destin cabossé de Paul Sorlin

Je suis une nièce à la 3e génération de l'épouse de Paul SORLIN, Augustine Rosalie DEROUILLON, une sœur de mon Agrand-mère maternelle.

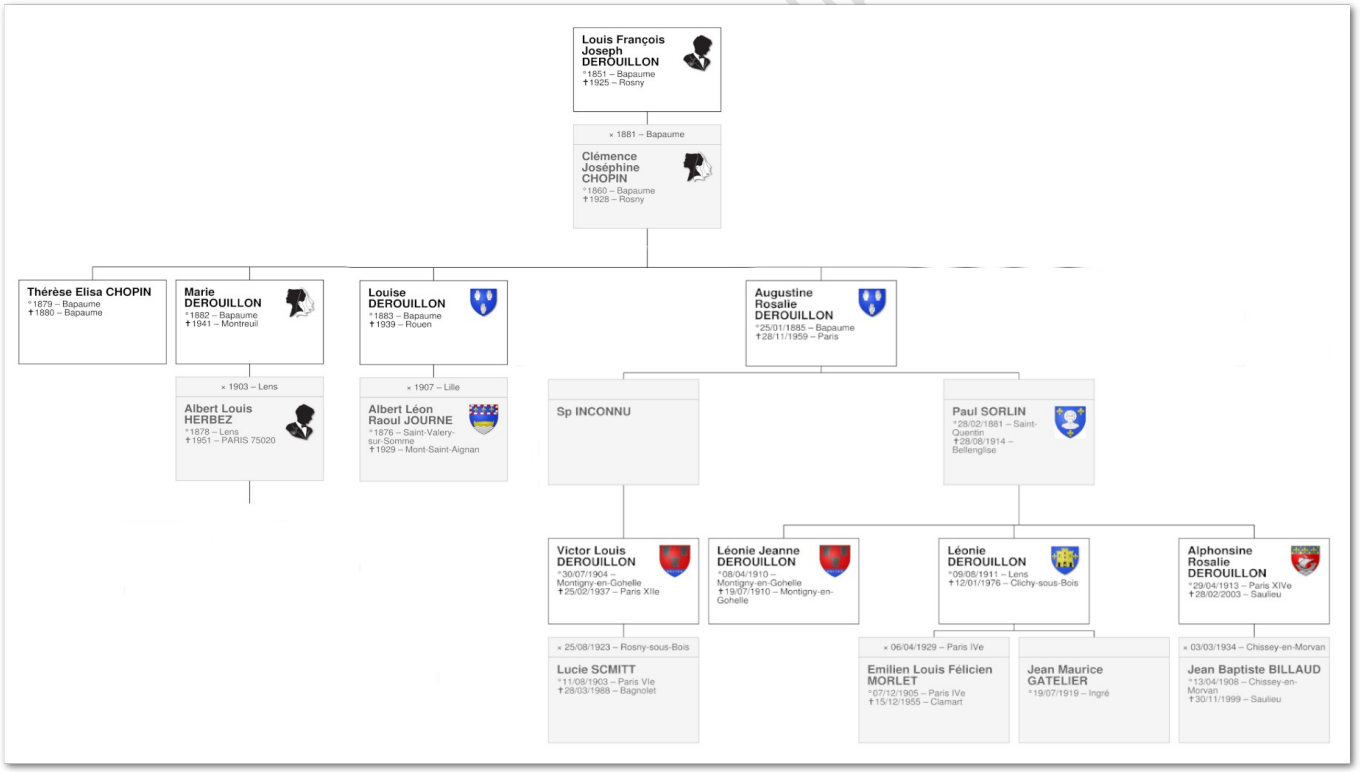

Voici l'histoire d'un enfant terrible de Saint-Quentin, « *Joyeux* » malgré lui et qui n'a pas pu aller jusqu'au bout de ses rêves…..

*

Paul SORLIN est né le 28 février 1881 à Saint Quentin, dans L'Aisne (AD 02 n°235 page 82/482). Il est le fils naturel de Léonie PLANTIN (PLANTAIN), ouvrière en magasin (puis fileuse et poinçonneuse). Il sera reconnu par son père Jacques, maréchal-ferrant, lors de l'union de ses parents le 24 décembre 1881 (AD 02 n°299 page 288/319).

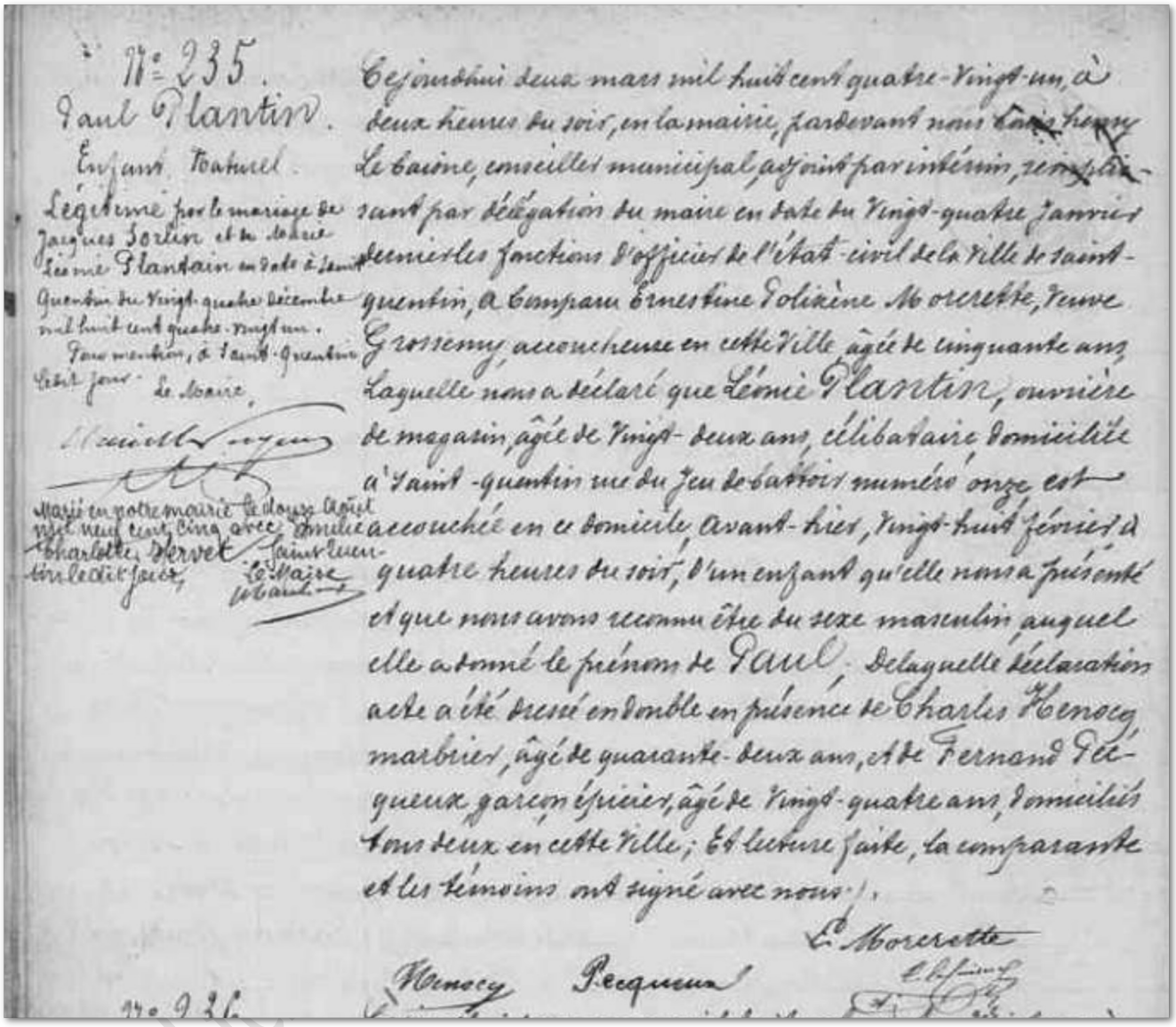

N° 235.
Paul Plantin.
Enfant Naturel.
Légitimé par le mariage de Jacques Sorlin et de Léonie Plantain en date à Saint-Quentin du vingt-quatre décembre mil huit cent quatre-vingt-un.
Pour mention, à Saint-Quentin, ce dix-huit juin 1883. Le Maire,

Ce jourd'hui deux mars mil huit cent quatre-vingt-un, à deux heures du soir, en la mairie, pardevant nous Louis Henry Le Cainec, conseiller municipal, adjoint par intérim, remplissant par délégation du maire en date du vingt-quatre janvier dernier les fonctions d'officier de l'état-civil de la ville de Saint-Quentin, a comparu Ernestine Dolizène Moreretté, veuve Grossemy accoucheuse en cette ville âgée de cinquante ans, laquelle nous a déclaré que Léonie Plantin, ouvrière de magasin, âgée de vingt-deux ans, célibataire domiciliée à Saint-Quentin rue du Jeu de Paume numéro onze est accouchée en ce domicile, avant-hier, vingt-huit février à quatre heures du soir, d'un enfant qu'elle nous a présenté et que nous avons reconnu être du sexe masculin, auquel elle a donné le prénom de Paul. De laquelle déclaration acte a été dressé en double en présence de Charles Henocq marbrier, âgé de quarante-deux ans, et de Fernand Decqueux garçon épicier, âgé de vingt-quatre ans, domiciliés tous deux en cette ville; Et lecture faite, la comparante et les témoins ont signé avec nous.

E. Moreretté
Henocq
Decqueux

Marié en notre mairie le douze août mil neuf cent cinq avec Amélie Charlotte Hervet sans leur dit jour, Le Maire adjoint

Paul est allé à l'école puisque sur sa fiche matricule (voir en fin de document), il est signalé comme sachant lire, écrire et compter. Il exerce d'ailleurs le métier de « *menuisier* » comme son grand-père paternel.

Et puis le 31 octobre 1900, il s'engage dans l'armée pour une durée de 4 ans ; il intègre alors le 4e Bataillon d'Infanterie Légère d'Afrique. Mais que s'est-il passé ?…...

Redonner sa juste place à chaque histoire

Lorsque les archives vous révèlent une fiche matricule couverte de condamnations et de mentions disciplinaires, une première réaction instinctive pourrait être le recul ou le

jugement. La tentation est grande de classer hâtivement un ancêtre sous l'étiquette d'un « *mauvais sujet* », d'un voyou ou d'un fauteur de troubles, comme mon Agrand-père Jean Beaujon, par exemple.

Mais la démarche généalogique ne consiste pas à distribuer des bons ou des mauvais points à travers le temps.

Face au parcours de Paul SORLIN, j'ai fait le choix délibéré d'écarter le jugement moral pour adopter une posture de recherche et d'empathie : non pas juger ou condamner, mais comprendre ce qui a pu basculer.

Quitter le tribunal pour entrer dans l'intimité de l'époque, c'est accepter de regarder l'histoire en face, avec toutes ses nuances. Qu'était-ce que grandir à Saint-Quentin à la fin du XIXe siècle dans un foyer ouvrier harassé par le labeur, où la rue devenait le seul terrain d'apprentissage ? Comment un adolescent de 15 ans glisse-t-il, faits après faits, de la simple gaminerie à la récidive, puis aux bataillons disciplinaires des Bat' d'Af' ?

Je n'oublie jamais que derrière le langage froid des jugements correctionnels et les annotations militaires, il y a la trajectoire d'un homme – ici d'un adolescent ! - emporté par les rigueurs de son temps, par la misère sociale et par des choix contraints.

Raconter la vie de Paul, ce n'est pas chercher à l'excuser ni à romancer ses erreurs. C'est simplement remettre de la chair, des circonstances et du contexte sur un nom oublié. C'est accepter la complexité d'un arbre généalogique, fait autant de figures lumineuses que de parcours cabossés. Et je crois, sans me mentir, que ce sont les parcours les plus cabossés de mon arbre, qui me fascinent….



Une enfance chaotique

Le 20 mars 1890, son père décède. A 9 ans, Paul reste l'aîné d'une fratrie qui devait compter six enfants, mais Gaston et Louis sont décédés à 3 mois, et Georges est mort à 3 ans. Félicie est une petite fille de 7 ans et le petit dernier Théophile n'a pas encore 2 ans.

Pour sa mère, veuve avec de jeunes enfants à charge, le quotidien se transforme rapidement en une course d'obstacles exténuante.

Dans les faubourgs populaires, le pain ne tombe pas du ciel. Sans l'aide de l'État ni protection sociale digne de ce nom, le foyer bascule le jour où le père disparaît. Seule, sans autre capital que ses bras et son courage, Léonie PLANTAIN doit faire face à une vertigineuse équation : comment subvenir aux besoins de trois enfants quand chaque heure passée à travailler au dehors est une heure où sa progéniture est livrée à elle-même ? Et comment gérer sa douleur….

Le désarroi de Léonie ne fait pas de bruit. Il se lit dans l'épuisement des journées sans fin, dans l'angoisse de la veillée où l'on calcule ce qu'il reste de farine et de bois de chauffage, et dans cette impuissance silencieuse face à des ventres qu'on ne parvient plus à remplir. Comment veiller sur l'éducation de ses enfants, leur épargner les pièges de la rue et les protéger de la faim, quand l'énergie tout entière est absorbée par la quête du prochain repas ?

Avez-vous remarqué comme les femmes sont souvent accablées : si les enfants tournent mal, c'est toujours la faute de la mère…..

C'est précisément dans ces failles, nées de la misère et de l'absence, que la vie des enfants se trouve bousculée. La rue tend ses bras aux adolescents, l'engrenage des petites infractions commence, non par manque d'amour maternel, mais par l'effet implacable d'une pauvreté qui broie les familles.

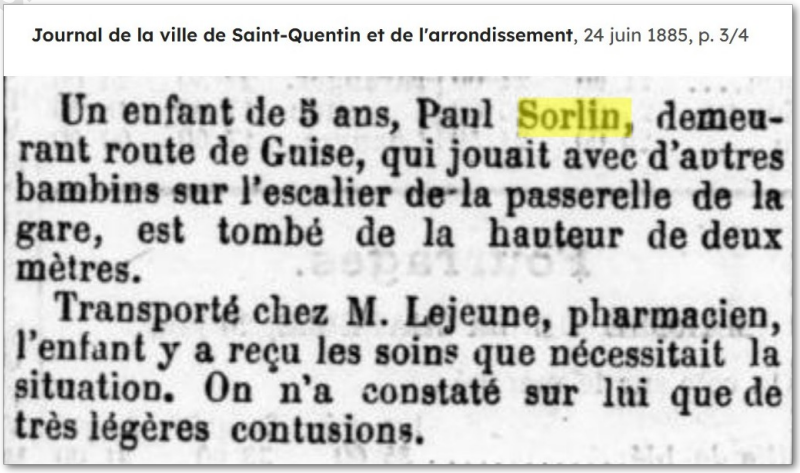

Journal de la ville de Saint-Quentin et de l'arrondissement, 24 juin 1885, p. 3/4

Un enfant de 5 ans, Paul Sorlin, demeurant route de Guise, qui jouait avec d'autres bambins sur l'escalier de la passerelle de la gare, est tombé de la hauteur de deux mètres.

Transporté chez M. Lejeune, pharmacien, l'enfant y a reçu les soins que nécessitait la situation. On n'a constaté sur lui que de très légères contusions.

Pour comprendre le parcours tumultueux de Paul SORLIN et son glissement précoce vers la petite délinquance, il faut replonger dans la réalité sociale de Saint-Quentin à la fin du XIXe siècle et de toute la France dans sa globalité. Les registres et les actes d'état civil ne révèlent pas seulement des dates : ils dessinent le portrait d'un foyer populaire soumis aux dures exigences du monde ouvrier.

À Saint-Quentin, véritable poumon industriel et textile de l'Aisne, la journée de travail commence bien avant l'aube et s'achève tard le soir. Entre l'atelier du père et les labeurs de la mère, les journées sont éreintantes, rythmées par le bruit des machines et la fatigue accumulée.

Dans ces foyers modestes de la Belle Époque, gagner de quoi nourrir la famille relève du défi quotidien. Le travail n'est pas un choix, c'est une condition de survie qui épuise les corps et ne laisse aucun répit.

Face à cette surcharge de travail indispensable à la subsistance du foyer, le temps consacré à la vie familiale s'amenuise irrémédiablement. Ce n'est ni par désintérêt ni par manque d'affection, mais par pure nécessité économique que le contrôle parental se relâche ; les parents étant retenus de longues heures hors du logement ou absorbés par un labeur épuisant à domicile, les enfants se retrouvent livrés à eux-mêmes dès le plus jeune âge (en témoigne cet article du 24 juin 1885 qui relate un accident de passerelle).

Faite de rencontres d'un jour, de bandes de quartier et de tentations multiples, la rue devient le véritable espace de vie des jeunes du faubourg. Sans structure d'accueil ni soutien familial étendu à proximité, le manque de surveillance devient la norme bien malgré les parents.

C'est dans ce vide éducatif forcé que s'engouffrent le désœuvrement et les mauvaises rencontres. Pour un jeune garçon de 15 ans comme Paul, privé d'un cadre strict durant la journée et influencé par la camaraderie des ruelles, le basculement se fait à voix basse : de la simple gaminerie au petit vol, de la maraude à l'outrage.

L'histoire des époux Sorlin illustre ainsi le drame discret de toute une classe ouvrière de la fin du XIXe siècle : celui de parents harassés de fatigue, contraints d'abandonner malgré eux l'éducation de leurs enfants aux pièges de la rue.

Des infractions typiques de la criminalité « apache »

Terme très populaire de la Belle Époque, le mot « Apache » désignait à partir des années 1900 les jeunes voyous, bandes de quartier et petits criminels du Paris ouvrier et des grandes villes. C'est donc tout naturellement que ce qualificatif s'est imposé comme une évidence au profil délinquant de Paul .

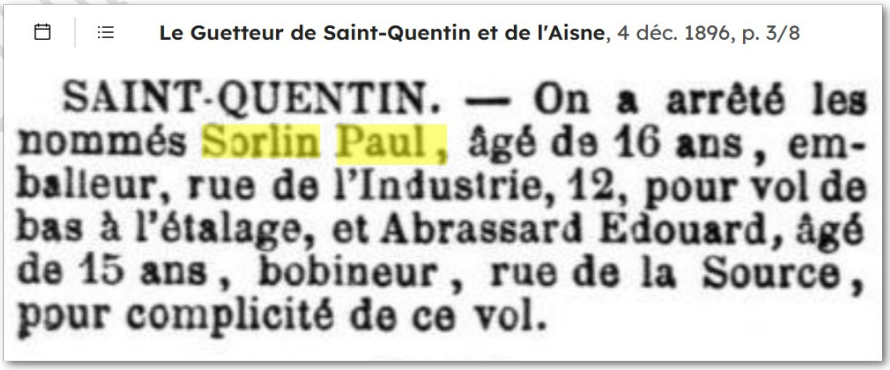
Le Guetteur de Saint-Quentin et de l'Aisne, 4 déc. 1896, p. 3/8

SAINT-QUENTIN. — On a arrêté les nommés Sorlin Paul, âgé de 16 ans, emballeur, rue de l'Industrie, 12, pour vol de bas à l'étalage, et Abrassard Edouard, âgé de 15 ans, bobineur, rue de la Source, pour complicité de ce vol.

Malgré tout, si son comportement s'approche fortement de l'« *Apache* » parisien, par la nature de ses délits - vols à répétition, destructions, outrages à agent - quelques distinctions historiques méritent d'être soulignées.

Tout d'abord, le terme « *Apache* » est né dans la presse parisienne (popularisé vers 1900-1902 par des journaux comme Le Matin ou Le Petit Journal) pour décrire les bandes organisées des faubourgs de la capitale comme Belleville, Bastille, ou Montmartre. Paul, lui, évolue dans une ville industrielle de province, Saint-Quentin et ses environs.

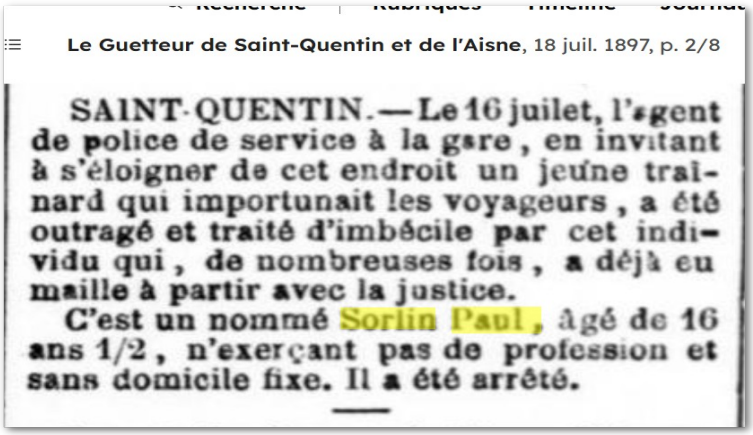

Le Guetteur de Saint-Quentin et de l'Aisne, 18 juil. 1897, p. 2/8

SAINT-QUENTIN. — Le 16 juilet, l'agent de police de service à la gare, en invitant à s'éloigner de cet endroit un jeune trainard qui importunait les voyageurs, a été outragé et traité d'imbécile par cet individu qui, de nombreuses fois, a déjà eu maille à partir avec la justice.

C'est un nommé Sorlin Paul, âgé de 16 ans 1/2, n'exerçant pas de profession et sans domicile fixe. Il a été arrêté.

D'autre part, « *l'Apache parisien* » appartenait souvent à une bande structurée avec ses codes, son argot (le javanais), sa tenue vestimentaire (casquette, foulard rouge, bottines) et ses tatouages. Rien dans la fiche matricule ne permet de savoir si Paul faisait partie d'une bande organisée saint-quentinoise ou s'il s'agissait d'un délinquant solitaire ou marginal.

La bande viendra plus tard…..

En consultant les journaux de l'époque et la fiche matricule de Paul, il semble que les premiers faits répréhensibles – ou du moins s'est-il fait « *chopé* » - remontent vers l'âge de ses 15 ans :

- Condamné le 3 décembre 1896 par le Tribunal de St-Quentin pour vol à 8 jours de prison ; il a bénéficié d'un sursis,
- Condamné le 1er avril 1897 par le Tribunal de St-Quentin pour vol à 15 jours de prison,
- Condamné le 16 juillet 1897 par le Tribunal de St-Quentin à 8 jours de prison pour outrage à agent,
- Condamné le 21 octobre 1897 par la Cour d'Amiens à un sursis de prison, pour vol,
- Condamné le 24 octobre 1897 par la Cour d'Amiens à 1 mois de prison pour destruction d'objet d'utilité publique et 2 ans de prison pour outrage à magistrat à l'audience (sans confusion avec la précédente condamnation).



Journal de Saint-Quentin

26 Octobre 1897

INCIDENTS A LA COUR D'APPEL

—o—

Vendredi, à l'audience de la Cour d'appel d'Amiens, treize appelants avaient été amenés par les gendarmes. Parmi eux se trouvaient les nommés André Cauwet, âgé de 16 ans, né à Neuville-Saint-Amand (Aisne) et Paul Sorlin, même âge, natif de Saint-Quentin.

Condamnés par le Tribunal correctionnel de Saint-Quentin pour bris d'objets d'utilité publique, ils avaient fait appel du jugement, histoire de se payer, aux frais de l'Etat, un voyage à Amiens.

La Cour, sur les réquisitions de M. Burdin de Péronne, avocat général, venait de confirmer le jugement de première instance lorsque Cauwet assis sur le banc des prévenus, se leva, enleva vivement une savate et la lança dans la direction de M. l'Avocat général qui ne fut pas atteint.

M. Burdin de Péronne réclama aussitôt contre Cauwet l'application de l'article 238 du Code pénal.

A ce moment, Sorlin se leva à son tour et déclara approuver l'acte de son camarade.

— Je vais en faire autant, s'écria-t-il.

Mais les gendarmes intervinrent et l'empêchèrent de se déchausser.

La Cour a condamné Cauwet et Sorlin chacun en deux années d'emprisonnement.

https://www.retronews.fr/

On ne s'engageait pas dans les BILA par choix !

Le 31 octobre 1900 à Saint-Quentin, Paul s'engage dans l'armée pour une durée de 4 ans : le 4e Bataillon d'Infanterie Légère d'Afrique (Bat' d'Af'), Paul a alors 19 ans.

Les Bataillons d'Infanterie Légère d'Afrique (BILA) étaient des unités disciplinaires de l'armée française, basées en Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc).

Pour Paul, ce sera la Tunisie….

Ces unités n'étaient pas destinées aux citoyens ordinaires ou aux engagés volontaires « *classiques* ». Elles recevaient les conscrits ayant un casier judiciaire (condamnés avant leur service militaire à des peines de prison ou d'emprisonnement avec sursis), des hommes poursuivis pour des délits mineurs, vagabondage, ou petites peines de droit commun.

En 1900, la loi militaire imposait le service militaire obligatoire. Un jeune homme de 19 ans avec des antécédents judiciaires ne pouvait pas intégrer un régiment d'infanterie classique. L'engagement volontaire fut sans doute une alternative judiciaire ; ce fut certainement une façon pour le jeune Paul d'éviter l'incarcération en maison d'arrêt civile.

L'analogie populaire : « Le Bagne militaire »

À la fin du XIXe siècle, la majorité pénale était fixée à 21 ans. Les jeunes délinquants effectuaient leurs peines en maison d'arrêt, en colonie pénitentiaire pour mineurs (comme Mettray), puis étaient canalisés vers l'armée (les BILA) dès leurs 18-19 ans pour être réhabilités par la discipline militaire.

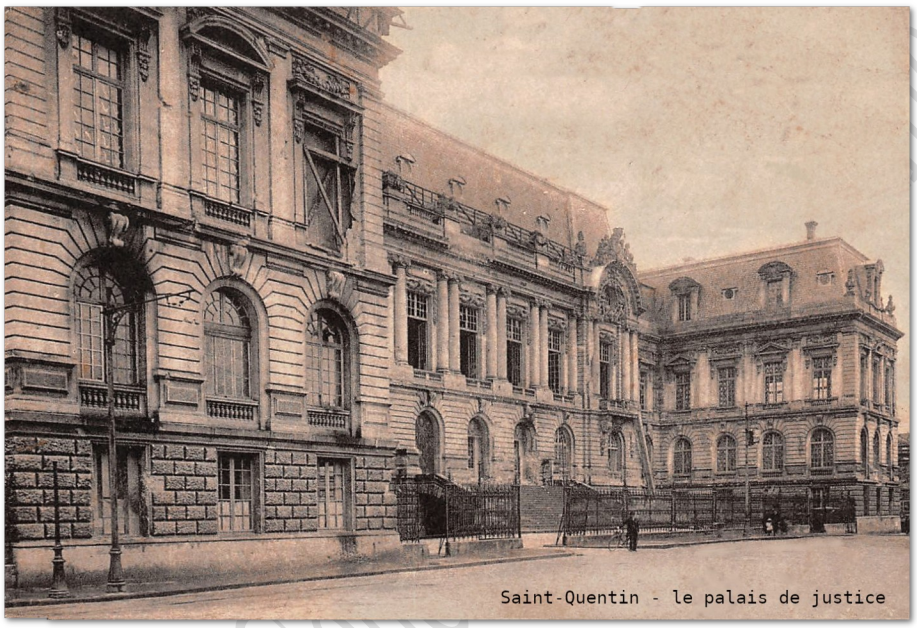
Saint-Quentin - le palais de justice

Une chance pour Paul de ne pas avoir été envoyé dans un « *vrai* » bagne ! Ses condamnations à 15-16 ans relevaient de tribunaux correctionnels pour des délits et non des crimes et ne l'oublions pas, Paul était encore mineur !

Alors, oui, Paul n'a pas été envoyé au bagne colonial, mais il faut noter que dans le langage populaire et la presse de l'époque, les BILA étaient très souvent surnommés « *le bagne militaire* » ou « *le bagne des Joyeux* ».

Les conditions de vie dans le désert, la discipline de fer, les travaux éprouvants et le climat donnaient aux soldats l'impression de purger une peine de bagne, ce qui explique pourquoi cette confusion existe très souvent dans les mémoires familiales !

Le terme « *Joyeux* » est à l'origine une ironie mordante désignant ces hommes envoyés dans le désert sous une discipline implacable - qui ne tolérait aucun écart - même si elle a fini par être adopté par les soldats eux-mêmes.

En temps de paix, les BILA servaient de main-d'œuvre pour les grands travaux coloniaux : construction de routes, de voies ferrées, de forts et de postes avancés dans le Sahara dans des conditions climatiques extrêmes.

Au début du Xxème siècle, la Tunisie est « *sous protectorat français* », pas à proprement parlée « *colonisée* » - comme l'Algérie par exemple - puisque le Bey de Tunis demeure le souverain officiel et que les autochtones conservent leur nationalité tunisienne ; mais l'État français disposait d'un droit de véto sur toutes les décisions….. Chacun devine bien que ce Protectorat ne s'est pas mis en place sans heurts.

Malgré leur statut disciplinaire, les BILA étaient de véritables unités de combat. Ils ont participé à de nombreuses campagnes militaires (Algérie, Mexique, Crimée, Tonkin, Madagascar) et se sont illustrés par une grande bravoure lors de la Première Guerre mondiale (notamment aux combats de Champagne et de Verdun).

Le régime y était particulièrement drastique, marqué par le cachot, les peines de travail forcé et une surveillance constante par le cadre d'officiers et de sous-officiers.

Les Joyeux sont très célèbres pour avoir popularisé le tatouage au début du XXe siècle. Le corps des soldats (bras, torse) était souvent recouvert de devises picaresques, de motifs sentimentaux ou d'avertissements (« *Mort aux vaches* », « *Pas de chance* », « *Enfant du malheur* »), devenus un sujet d'étude fascinant pour les sociologues et historiens de l'époque.

Chasseur de 2e classe et à l'issue de 3 années, Paul passe au 27e RI par décision de M. le Général commandant la division d'occupation en Tunisie en date du 8 octobre 1903. Cette mutation actait la fin de son service actif au sein des bataillons disciplinaires d'Afrique en Tunisie et son rapatriement en métropole vers son nouveau régiment d'attache. En 1904, il est envoyé en disponibilité mais le certificat de bonne conduite lui sera refusé.



La parenthèse illusoire et le retour aux ombres

Le 12 août 1905, Paul épouse la jeune Emilie Charlotte HERVET, (AD 02 n°286 page 298/565) à Saint-Quentin ; les futurs époux résidaient tous les deux au 18 rue Bisson : même immeuble ou bien même logement, je ne peux dire. Car à Saint-Quentin, la Première Guerre mondiale a causé d'immenses destructions matérielles et

documentaires dans la ville ; et les registres de recensement municipaux du XIXe siècle ont en grande partie disparu dans les incendies et destructions de 1914-1918.

On aurait pu le croire assagi. De retour des rigueurs du désert tunisien et des épreuves du 4e bataillon d'Afrique, le jeune homme semblait avoir trouvé un port d'attache. En épousant Émilie Charlotte HERVET, ouvrière d'apprêt au destin tout aussi cabossé par la vie, Paul semblait sceller un pacte de respectabilité ordinaire. Dans les faubourgs de Saint-Quentin, cette union offrait l'illusion d'un nouveau départ, la promesse fragile d'une existence rangée, rivée au labeur quotidien et à la douce torpeur d'un foyer enfin reconstitué.

L'apaisement n'était qu'un vernis. Il faut dire, que bien avant son mariage, la jeune Emilie Charlotte était fichée par la police des mœurs comme prostituée, et s'est donc « *soumise* » aux obligations légales et réglementaires de l'époque.

Une « *fille soumise* » est une prostituée déclarée aux autorités et inscrite sur les registres officiels de la police ; en échange de cette inscription elle subit, entre autre, un contrôle sanitaire permanent l'astreignant à des contrôles gynécologiques réguliers - et souvent humiliants - menés par des médecins de la police, afin de dépister les maladies vénériennes – la trop célèbre syphilis notamment - pour protéger « *les clients* »... et l'ordre public.

À peine les tourments de la jeunesse militaire oubliés, les vieux démons et les réflexes du pavé saint-quentinois reprennent le dessus de plus belle. Loin de s'installer dans la routine laborieuse des faubourgs, le couple renoue rapidement avec les marges.

Sur le plan purement historique et généalogique, les documents administratifs (comme la fiche matricule) n'indiquent pas la motivation psychologique ou la cause exacte de sa récidive. Cependant, au vu du contexte économique, social et judiciaire de Saint-Quentin en 1905-1906, j'imagine que le retour à la vie civile a dû être très compliqué.

Avoir servi au 4e BILA et être rentré avec un certificat de bonne conduite refusé représentait une tâche indélébile sur un livret de travail ; les patrons de Saint-Quentin devaient se méfier vivement des anciens « *Joyeux* » et puis Paul a souvent fait la une du « *Guetteur de Saint-Quentin* ».

Sans recommandation, rejeté par le circuit du travail légal, un jeune homme de 24 ans sans ressources se retrouvait très vite acculé à la misère ou aux expédients. En revenant s'installer au 18 rue Bisson à Saint-Quentin, Paul réintégre exactement le même quartier populaire et marginal qu'avant son départ à l'armée. Retrouver ses anciens camarades de rue était souvent le seul moyen d'obtenir une solidarité immédiate : trouver un toit, un coup de main, du tabac ou de l'alcool et de quoi manger....

L'incarnation de l'Apache des faubourgs

Au tournant du XXe siècle, la presse à grand tirage et la bourgeoisie citadine ont façonné une figure mythique et redoutée : celle de l'« *Apache* ». Loin du romanesque de papier glacé, Paul SORLIN en incarna la brutale et poignante réalité.

Il en possédait tous les codes. Peut-être la panoplie vestimentaire et la posture, peut-être un regard sombre défiant un ordre social qui ne lui réservait aucune place. Mais au-delà de l'apparence, c'est son parcours qui scelle son appartenance à ce monde des marges. Passé par les bataillons disciplinaires d'Afrique — le redoutable 4e BILA du Sud tunisien —, il est revenu à Saint-Quentin estampillé du sceau des insoumis, porteur d'un certificat de bonne conduite refusé qui lui fermait d'emblée la porte des ateliers respectables.

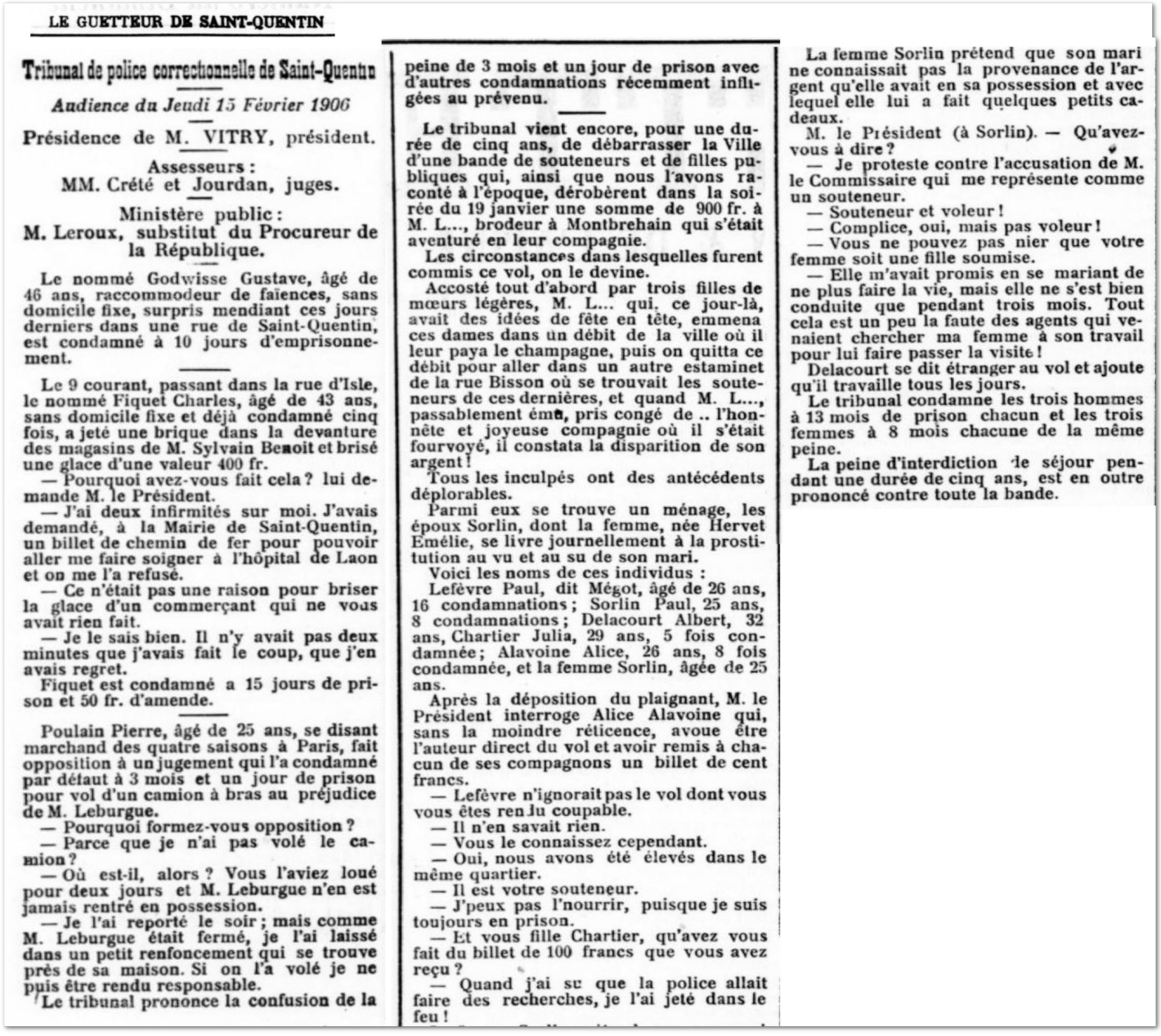

LE GUETTEUR DE SAINT-QUENTIN

Tribunal de police correctionnelle de Saint-Quentin

Audience du Jeudi 15 Février 1906

Présidence de M. VITRY, président.

Assesseurs :
MM. Crété et Jourdan, juges.

Ministère public :
M. Leroux, substitut du Procureur de la République.

Le nommé Godwisse Gustave, âgé de 46 ans, raccommodeur de faïences, sans domicile fixe, surpris mendiant ces jours derniers dans une rue de Saint-Quentin, est condamné à 10 jours d'emprisonnement.

Le 9 courant, passant dans la rue d'Isle, le nommé Fiquet Charles, âgé de 43 ans, sans domicile fixe et déjà condamné cinq fois, a jeté une brique dans la devanture des magasins de M. Sylvain Benoit et brisé une glace d'une valeur 400 fr.

— Pourquoi avez-vous fait cela ? lui demande M. le Président.

— J'ai deux infirmités sur moi. J'avais demandé, à la Mairie de Saint-Quentin, un billet de chemin de fer pour pouvoir aller me faire soigner à l'hôpital de Laon et on me l'a refusé.

— Ce n'était pas une raison pour briser la glace d'un commerçant qui ne vous avait rien fait.

— Je le sais bien. Il n'y avait pas deux minutes que j'avais fait le coup, que j'en avais regret.

Fiquet est condamné a 15 jours de prison et 50 fr. d'amende.

Poulain Pierre, âgé de 25 ans, se disant marchand des quatre saisons à Paris, fait opposition à un jugement qui l'a condamné par défaut à 3 mois et un jour de prison pour vol d'un camion à bras au préjudice de M. Leburgue.

— Pourquoi formez-vous opposition ?

— Parce que je n'ai pas volé le camion ?

— Où est-il, alors ? Vous l'aviez loué pour deux jours et M. Leburgue n'en est jamais rentré en possession.

— Je l'ai reporté le soir ; mais comme M. Leburgue était fermé, je l'ai laissé dans un petit renfoncement qui se trouve près de sa maison. Si on l'a volé je ne puis être rendu responsable.

Le tribunal prononce la confusion de la peine de 3 mois et un jour de prison avec d'autres condamnations récemment infligées au prévenu.

Le tribunal vient encore, pour une durée de cinq ans, de débarrasser la Ville d'une bande de souteneurs et de filles publiques qui, ainsi que nous l'avons raconté à l'époque, dérobèrent dans la soirée du 19 janvier une somme de 900 fr. à M. L..., brodeur à Montbrehain qui s'était aventuré en leur compagnie.

Les circonstances dans lesquelles furent commis ce vol, on le devine.

Accosté tout d'abord par trois filles de mœurs légères, M. L... qui, ce jour-là, avait des idées de fête en tête, emmena ces dames dans un débit de la ville où il leur paya le champagne, puis on quitta ce débit pour aller dans un autre estaminet de la rue Bisson où se trouvait les souteneurs de ces dernières, et quand M. L..., passablement ému, pris congé de .. l'honnête et joyeuse compagnie où il s'était fourvoyé, il constata la disparition de son argent !

Tous les inculpés ont des antécédents déplorables.

Parmi eux se trouve un ménage, les époux Sorlin, dont la femme, née Hervet Emélie, se livre journellement à la prostitution au vu et au su de son mari.

Voici les noms de ces individus :

Lefèvre Paul, dit Mégot, âgé de 26 ans, 16 condamnations ; Sorlin Paul, 25 ans, 8 condamnations ; Delacourt Albert, 32 ans, Chartier Julia, 29 ans, 5 fois condamnée ; Alavoine Alice, 26 ans, 8 fois condamnée, et la femme Sorlin, âgée de 25 ans.

Après la déposition du plaignant, M. le Président interroge Alice Alavoine qui, sans la moindre réticence, avoue être l'auteur direct du vol et avoir remis à chacun de ses compagnons un billet de cent francs.

— Lefèvre n'ignorait pas le vol dont vous vous êtes rendu coupable.

— Il n'en savait rien.

— Vous le connaissez cependant.

— Oui, nous avons été élevés dans le même quartier.

— Il est votre souteneur.

— J'peux pas l'nourrir, puisque je suis toujours en prison.

— Et vous fille Chartier, qu'avez vous fait du billet de 100 francs que vous avez reçu ?

— Quand j'ai su que la police allait faire des recherches, je l'ai jeté dans le feu !

La femme Sorlin prétend que son mari ne connaissait pas la provenance de l'argent qu'elle avait en sa possession et avec lequel elle lui a fait quelques petits cadeaux.

M. le Président (à Sorlin). — Qu'avez-vous à dire ?

— Je proteste contre l'accusation de M. le Commissaire qui me représente comme un souteneur.

— Souteneur et voleur !

— Complice, oui, mais pas voleur !

— Vous ne pouvez pas nier que votre femme soit une fille soumise.

— Elle m'avait promis en se mariant de ne plus faire la vie, mais elle ne s'est bien conduite que pendant trois mois. Tout cela est un peu la faute des agents qui venaient chercher ma femme à son travail pour lui faire passer la visite !

Delacourt se dit étranger au vol et ajoute qu'il travaille tous les jours.

Le tribunal condamne les trois hommes à 13 mois de prison chacun et les trois femmes à 8 mois chacune de la même peine.

La peine d'interdiction de séjour pendant une durée de cinq ans, est en outre prononcé contre toute la bande.

Une jolie bande.

Elle se compose des filles soumises Chartier Julie, 29 ans, cinq fois condamnée ; Alice Alavoine, 26 ans, huit fois condamnée ; Hervet Emilie, 25 ans, trois fois condamnée ; du mari de celle-ci, Sorlin Paul, 25 ans, cinq condamnations, et des souteneurs des deux autres femmes : Delacourt Théophile, 32 ans, onze fois condamné, et Lefèvre Paul, dit Mégot, 26 ans, seize fois condamné.

Tout ce monde est inculpé de vol ou complicité de vol commis dans les circonstances suivantes :

Un jour du mois dernier, M. X..., brodeur à Montbrehain, étant venu à Saint-Quentin toucher de l'argent, décida de s'offrir une petite noce. Le soir, il se trouvait quelque peu émêché, quand il fit la rencontre de deux hétaïres, les filles Alavoine et Chartier, qui lui offrirent de lui faire « un pas de conduite ». X... accepta et, galamment, offrit une tournée. On se rendit dans un débit de la rue Bisson. Là, on festoya. On but le champagne en compagnie de Delacourt et Lefèvre qui se trouvèrent là comme par hasard.

Tout à coup, X... se crût volé.

— Fermez les portes, dit il au débitant, on m'a pris de l'argent ! Que personne ne sorte !

— Ah ! Monsieur ! fit la fille Alavoine, avant d'accuser le monde, il faudrait au moins être sûr de ce que vous avancez. Cherchez dans vos poches. Tenez, si vous voulez, je vais vous fouiller.

L'autre se laissa faire.

— Ramassant à terre, ou faisant mine de ramasser le mouchoir de X..., qui contenait des billets de banque, environ neuf cents francs, la fille Alavoine s'écria : Tenez, vous voyez bien que le voilà votre argent.

— Ah ! bon, fit M. X... rassuré. Mes enfants, excusez-moi. Allons, je paie une tournée. Et de nouveau le champagne coula.

Enfin, M. X... songea à regagner la gare. « Venez vous me reconduire », demanda-t-il à Delacourt et à Lefèvre. Ceux-ci acquiescèrent à son désir. M. X... leur donna pour leur obligeance deux francs dix.

A peine l'avaient-ils quitté qu'il constata qu'on l'avait dévalisé.

Il alla conter sa mésaventure à la police qui rapidement découvrit les coupables.

Bien entendu, filles et souteneurs nièrent d'abord. Mais bientôt, devant l'évidence et surtout après que la police eut découvert une partie de l'argent volé sur eux, ils avouèrent.

La fille Alavoine, à la barre, raconte comment elle a opéré, car c'est elle qui a commis le vol.

Elle s'y est prise en trois fois, prenant d'abord à M. X... 30 francs, puis 300, puis encore 300. Le reste aurait été subtilisé par un souteneur, sans qu'on puisse savoir lequel.

Alice Alavoine donna d'abord 100 francs à la fille Chartier, puis 100 francs encore à la même, et 100 francs à Emilie Hervet, qui les remit à son mari.

Celui-ci assure qu'il ignorait le vol. Il prétend n'être pas un souteneur. Sa femme, quand il s'est marié, lui avait promis de ne plus « faire la vie ». A entendre Sorlin, c'est la police qui l'a débauchée.

Au cours des débats que les filles soumises embrouillent à plaisir, celles-ci s'efforcent de disculper leurs amants.

Aussi ceux-ci en profitent-ils pour déclarer qu'ils sont blancs comme neige.

Le tribunal n'en croit rien et condamne Delacourt, Lefèvre dit Mégot et Sorlin, en 13 mois de prison, et les filles Alavoine et Chartier et la femme Sorlin, en 3 mois de prison.

En outre, pour les six condamnés, les peines se compliquent de l'interdiction de séjour pendant cinq ans.

Mardi 23 Janvier 1906

SAINT-QUENTIN. — Vendredi dernier, dans la soirée, M. X..., âgé de 43 ans, fabricant de broderies dans une commune du canton de Bohain, après avoir touché une certaine somme d'argent chez un fabricant de broderies de Bohain, pour le compte duquel il faisait travailler, était venu passer la soirée à Saint-Quentin.

Il avait déjà pris quelques petits verres, quand, passant place du Huit-Octobre, il fut accosté par deux filles galantes qui lui proposèrent de l'accompagner dans la rue d'Isle. Notre homme, ne sachant sans doute plus ce qu'il faisait, accepta les avances que lui faisaient les deux hétaïres, et, bras dessus, bras dessous, ils remontèrent tous trois la rue d'Isle.

Arrivés vers le haut de cette rue, le brodeur se vit tout à coup abandonné par les deux femmes qui se sauvèrent précipitamment. Alors, seulement, il pensa qu'elles l'avaient accompagné ainsi dans le but de le dévaliser. Il compta aussitôt son argent et constata qui lui manquait 900 francs. Cette constatation dégrisa un peu le brodeur qui se rendit aussitôt au commissariat du 1er arrondissement où il raconta sa mésaventure.

Des recherches furent opérées pour retrouver les deux voleuses et dans la nuit de samedi à dimanche, elles étaient arrêtées ainsi que leurs complices.

Ce sont les nommes : Alavoine Alice, 25 ans ; Chartier Julia, 28 ans ; Hervet Emélie, 27 ans, filles soumises ; Lefèvre Paul, 25 ans ; Delacourt Albert, 29 ans ; Sorlin Paul, 24 ans, souteneurs.

Une partie de la somme volée a été retrouvée en leur possession, ainsi que des effets d'habillement et une montre nouvellement achetés.

Ils ont reconnu le vol.

Le Guetteur de Saint-Quentin et de l'Aisne, 10 janv. 1908, p. 2/4

Arrestation

La police a arrêté mardi le nommé Sorlin Paul, 26 ans, menuisier, demeurant à Chauny, pour avoir contrevenu à un arrêté d'interdiction de séjour.

Paul était un Apache parce qu'il appartenait à cette jeunesse prolétaire et déclassée des faubourgs industriels du Nord, vivotant entre petits métiers, débrouille et coups de poing.

La combinaison de la stigmatisation d'Émilie par la police des mœurs et du passé militaire disciplinaire de Paul formait un cercle vicieux où la marginalité de l'un renforçait celle de l'autre.

Le besoin, l'implacable engrenage de la misère ouvrière poussent à nouveau Paul et Émilie vers la délinquance. Moins d'un an après leur union, c'est la chute judiciaire : en juin 1906, le tribunal correctionnel frappe du poing, condamnant le jeune homme à la prison et à l'interdiction de séjour.

La trajectoire de Paul épouse trait pour trait la destinée tragique et fulgurante des Apaches de la Belle Époque, ces révoltés sans cause que la société préférait enfermer et chasser plutôt que d'essayer de leur tendre la main.



En un claquement de bois, l'illusion d'une réinsertion par le mariage s'effondre. La peine de prison vient sanctionner le vol, mais c'est l'interdiction de séjour qui porte le coup le plus rude : elle le bannit de sa propre ville, le couchant sur la liste des indésirables et le condamnant, dès sa libération, à l'exil loin des faubourgs saint-quentinois.

Cette mesure d'éloignement contraint le couple soit à la clandestinité et s'ils revenaient à Saint-Quentin au risque d'être à nouveau arrêtés pour « *rupture de ban* », soit à l'exil vers d'autres grands centres urbains ou industriels.

Une double peine visant les « *Apaches* » et délinquants récidivistes à les couper de leur milieu, de leurs bandes et de leurs habitudes locales.

L'exil et la fosse : la tentative de réinsertion à Montigny-en-Gohelle

Je ne sais pas dans quelle prison a été incarcéré Paul, puisque les registres des écrous des archives départementales de l'Aisne ne sont pas en ligne.

Quoiqu'il en soit, à sa sortie de prison, banni de Saint-Quentin par les cinq années de son interdiction de séjour prononcée en juin 1906, Paul trouve refuge dans le Pas-de-Calais, à Montigny-en-Gohelle, dès le mois de février 1907. C'est une terre de contrastes et de drames récents : personne n'a oublié la terrible catastrophe de Courrières, survenue le 10 mars 1906 - qui a endeuillé tout le bassin minier voisin, rappelant la dangerosité extrême de ce monde souterrain.

L'accident a été provoqué par un coup de grisou ou un feu mal maîtrisé au fond. Le souffle de l'explosion a détruit les installations de surface et ravagé les puits. Mais elle a surtout

fait 1 099 morts, de nombreux enfants mineurs (galibots) et pères de famille périssant étouffés ou brûlés dans les galeries souterraines.

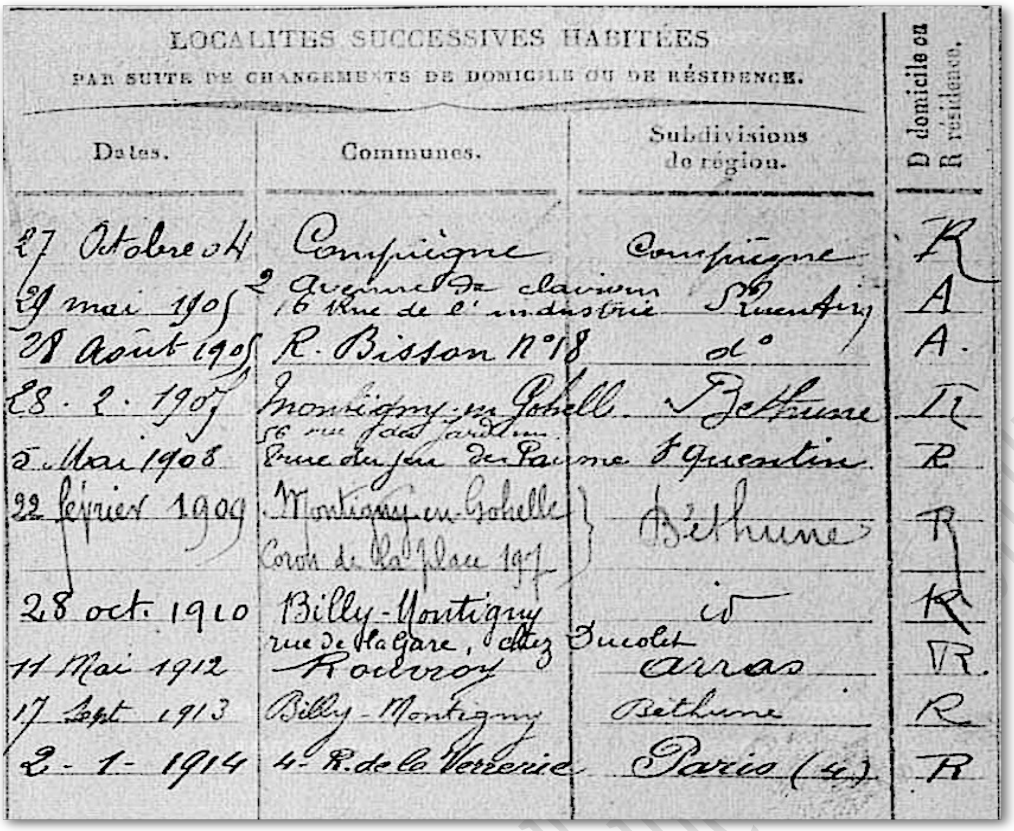

LOCALITES SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
27 Octobre 04	Compiègne	Compiègne	R
29 mai 1905	2e Artillerie de Marine 16 Rue de l'industrie	St Quentin	A
28 Août 1905	R. Bisson n° 18	id°	A.
28. 2. 1907	Montigny-en-Gohelle 56 rue des jardins	Béthune	R
5 Mai 1908	Rue du jeu de Paume	St Quentin	R
22 février 1909	Montigny-en-Gohelle Coron de la Glacerie 197	Béthune	R
28 oct. 1910	Billy-Montigny rue de la Gare, chez Lucolet	id°	R
11 Mai 1912	Rouvroy	Arras	VR.
17 Sept 1913	Billy-Montigny	Béthune	R
2-1-1914	4e R. de la Verrerie	Paris (4e)	R

La catastrophe a provoqué une immense colère contre la Compagnie des mines, accusée de négligence en matière de sécurité et de lenteur dans les secours. Cela a déclenché une vaste grève dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, mobilisant des dizaines de milliers de travailleurs.

Ce drame national a profondément marqué la société française de la IIIe République. Il a mis en lumière la dureté de la condition ouvrière et a poussé l'État à renforcer considérablement la réglementation sur la sécurité dans les mines (notamment l'arrosage des poussières et l'amélioration de l'aération) ainsi que la législation sur la responsabilité patronale et les accidents du travail.

Pourtant, c'est dans ce décor noir de charbon et de terrils que Paul tente de se refaire une virginité professionnelle ; cette région minière du Pas-de-Calais, bien que traumatisée par la catastrophe, représentait un gigantesque bassin d'embauche ouvrière. C'est donc dans ce secteur que Paul a cherché à se faire oublier et à exercer le métier de houilleur (mineur de fond), loin des contrôles de police et des tribunaux de Saint-Quentin, avant de replonger rapidement dans les infractions.

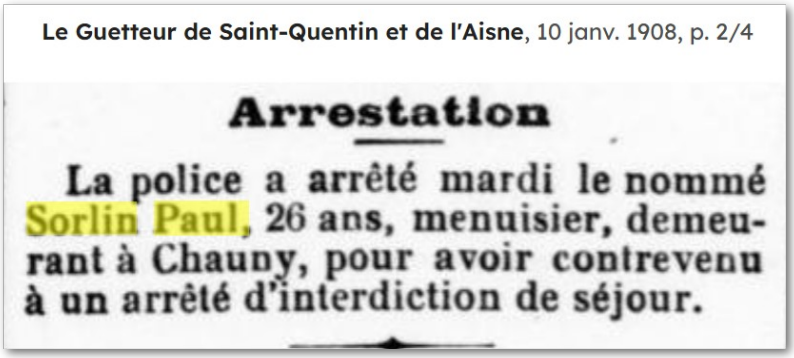

Le Guetteur de Saint-Quentin et de l'Aisne, 10 janv. 1908, p. 2/4

Arrestation

La police a arrêté mardi le nommé Sorlin Paul, 26 ans, menuisier, demeurant à Chauny, pour avoir contrevenu à un arrêté d'interdiction de séjour.

De la cellule de prison au coron en passant par la garnison nord-africaine, chaque changement d'adresse de Paul traduit la trajectoire chaotique d'un marginal cherchant à réinventer son destin, tiraillé entre ses dérives et ses attachements. C'est ainsi qu'il se fait de nouveau arrêté en 1908 pour ne pas avoir respecté cette insupportable interdiction de séjour : c'est peut-être avant tout revoir

la figure maternelle, revoir son épouse, retrouver un havre familier ou chercher un soutien discret à un moment de bascule, c'est retrouver le noyau des anciens compagnons, renouer avec une sociabilité familière, mais parfois aussi reprendre pied dans des réseaux d'entraide plus ou moins informels.

De la chaleur des corons à l'horreur des tranchées

C'est à Montigny-en-Gohelle puis à Billy-Montigny (rue de la Gare, Coron de la Place), que sa route croise celle d'Augustine DEROUILLON. sœur cadette de mon SOSA 13 et la mère de mon grand-père maternel, Kléber. Une femme marquée dès son plus jeune âge par la rude réalité de la précarité.

En 1910, Paul partage sa vie avec Augustine ancrant un peu plus son existence dans les tourments et la précarité des faubourgs du bassin minier.

Le 8 avril 1910, Augustine donne naissance à une fille prénommée Léonie Jeanne, déclarée par Paul à son domicile ; malheureusement, le nourrisson s'éteint quelques mois plus tard, en juillet 1910.

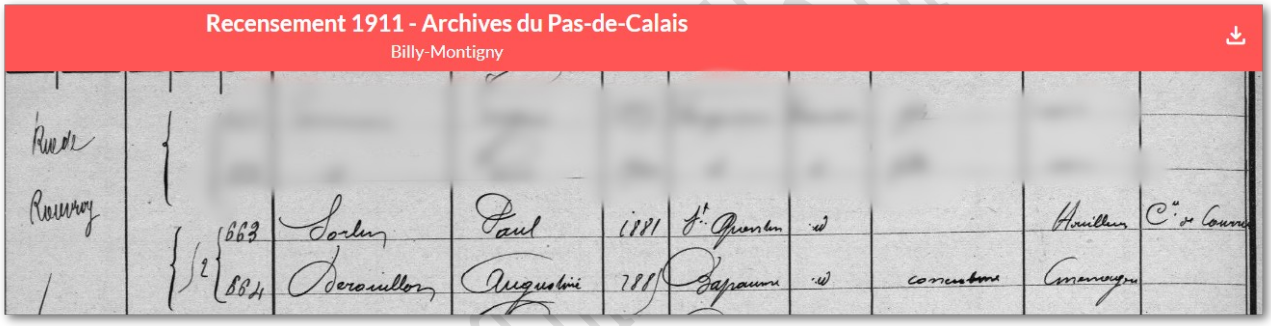

D'une précédente union d'un père inconnu, Augustine a mis au monde un petit garçon Victor Louis ; intriguée par l'absence de l'enfant au sein du nouveau foyer SORLIN-DEROUILLON, j'ai retrouvé la trace du petit Louis confié à la garde des grands-parents Derouillon.

Le 9 août 1911, Augustine accouche d'une autre fillette, Léonie. Bien que Paul n'apparaisse pas sur l'acte de naissance, la vie commune des deux parents au moment de la conception et de la venue au monde laisse très fortement penser qu'il en est le père ; le choix du prénom — hommage manifeste à la propre mère de Paul — laisse très peu de doute sur sa paternité.

Mais Paul est toujours marié…. Alors pourquoi ne divorce t-il pas s'il a fait le choix d'une nouvelle vie ?

Le divorce est rétabli en France depuis la loi Naquet en 1884. mais la procédure judiciaire est longue, complexe et surtout très coûteuse. Il faut mandater un avoué, un avocat, payer des frais de justice d'autant plus inaccessibles pour une personne vivant dans la précarité, sortant régulièrement de prison ou enchaînant les petits boulots de mineurs.

Le mariage légal important peu au quotidien, vivre en concubinage - comme Paul l'a fait avec Augustine - était une pratique extrêmement courante, et engager une démarche de divorce n'avait tout simplement aucun sens pratique ou culturel pour eux.

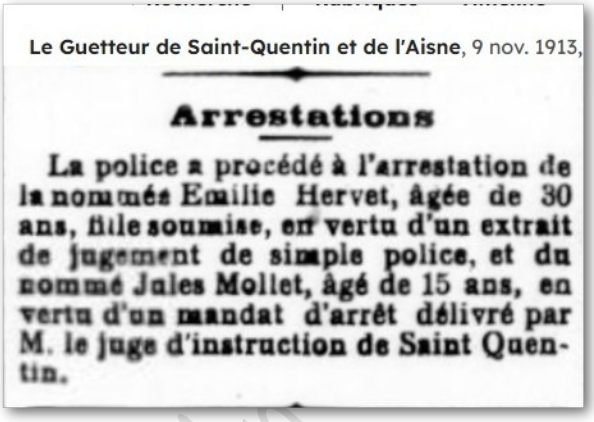

Le Guetteur de Saint-Quentin et de l'Aisne, 9 nov. 1913,

Arrestations

La police a procédé à l'arrestation de la nommée Emilie Hervet, âgée de 30 ans, fille soumise, en vertu d'un extrait de jugement de simple police, et du nommé Jules Mollet, âgé de 15 ans, en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. le juge d'instruction de Saint Quentin.

Si Paul est parti dans le Nord (le bassin minier), Émilie est restée dans l'Aisne, où elle a d'ailleurs continué de se livrer à la prostitution ; elle décédera en 1921 en étant toujours désignée comme son épouse. L'absence de vie commune rendait l'urgence du divorce moins pressente, la séparation de fait « *remplaçant* » en pratique la procédure officielle.

C'était sans compter sur la guerre….

Au regard du Code civil de 1804, Paul étant marié légalement avec Émilie Hervet, tout enfant qu'il aurait eu avec une autre femme (ici Augustine) était considéré comme un enfant adultérin. À l'époque, la loi interdisait strictement la reconnaissance administrative des enfants adultérins afin de protéger la famille légitime. Un homme marié ne pouvait



Condamné par jugt Cont.e du 19 Oct 1912 du Tribunal Correctionnel de Béthune à Un mois de prison pour Coups et blessures Volontaires.

Condamné par jugt cont.e du Tribunal 6.e de Béthune en date du 23 Novembre 1912 à Huit jours de prison pour Coups et blessures. Volontaires.

BILLY-MONTIGNY

FIN D'IDYLLE. — Paul Sorlin, qui vivait depuis quelque temps maritalement avec Augustine Dercuillon, dans un garni de la rue de la Gare, vient de divorcer d'une façon fort expéditive. Il a rossé d'importance sa compagne et est parti en claquant les portes et en laissant Augustine à moitié assommée sur le plancher.

Il a fait l'objet d'un pro[illegible]-verbal.

("L'Egalité de Roubaix-Tourcoing 1911/02/25

donc pas reconnaître un enfant né hors mariage si cela laissait apparaître son adultère sur les registres d'état civil.

La relation entre Paul et Augustine était loin d'être un fleuve tranquille

En février 1911, quelques mois seulement avant la naissance de Léonie (en août 1911), une violente dispute éclate rue de la Gare à Billy-Montigny où Paul roue Augustine de coups avant de quitter le logement. Cette instabilité et ces ruptures fréquentes au moment même des grossesses ou des naissances n'incitaient pas à accomplir des démarches administratives volontaires d'état civil auprès de la mairie….



En dépit de ces violences conjugales, le couple reste lié. Lors du recensement de 1911, Paul et Augustine résident toujours ensemble rue de Rouvroy à Billy-Montigny, où elle est officiellement enregistrée comme sa concubine.

Dans le bassin minier et les milieux populaires du début du XXe siècle, la non-reconnaissance officielle n'empêchait pas la paternité « *de fait* ». Pour l'entourage et le coron, Paul assumait le rôle de père au quotidien lorsqu'il vivait sous le même toit (comme pour la première petite Léonie Jeanne en 1910 où il avait fait la déclaration de naissance à son domicile, ou pour le prénom Léonie donné en hommage à sa propre mère). L'acte écrit à la mairie avait finalement peu d'importance dans leur vie de tous les jours.

Pour l'observateur d'aujourd'hui, cette proximité temporelle entre les coups et la naissance interpelle, voire déconcerte. Elle révèle toute l'ambivalence qui caractérise les trajectoires d'un couple pris dans les mailles du quotidien. Les violences conjugales au début du XXe siècle ne s'inscrivaient pas nécessairement dans une rupture nette et immédiate. Elles alternaient fréquemment avec des phases d'apaisement, de réconciliation ou de résignation.

D'un côté, il y a la précarité matérielle et l'isolement d'Augustine : dans ce milieu ouvrier du bassin minier, quitter un foyer, même violent, relevait souvent du défi insurmontable pour une femme dépourvue d'autonomie financière. De l'autre, il y a l'attachement, la dépendance affective et la certitude partagée qu'il faut « *faire face ensemble* » malgré les fêlures. Paul, pris entre son impulsivité et ses propres démons, n'était pas qu'un homme brutal ; il demeurait aussi le compagnon du quotidien, le père en devenir.

La naissance de cet enfant témoigne ainsi de cette réalité humaine complexe : les violences n'effacent pas d'un coup de baguette magique la vie intime, et le foyer reste le

théâtre où se côtoient, dans une tension permanente, la brutalité des crises et la persistance du lien marital.

Le 19 octobre 1912, Paul est condamné par le tribunal correctionnel de Béthune à un mois de prison pour coups et blessures volontaires. Le 23 novembre de la même année, le même tribunal le condamne cette fois-ci à huit jours de prison. Rien ne nous laisse envisager que Paul ait encore commis des actes de violences à l'encore d'Augustine ; il pourrait tout aussi bien s'agir d'une bagarre de cabaret entre hommes, d'une dispute de voisinage, d'une rixe sur un lieu de travail ou bien encore de violences conjugales.

L'ancrage parisien et la tourmente de 1914

Quoiqu'il en soit, Augustine attend un nouvel heureux évènement : Alphonsine Rosalie nait le 29 avril 1913, à Paris. L'enfant voit le jour au cœur du 14e arrondissement, à la Villa Moderne, une petite impasse pittoresque débouchant au 15 de la rue des Plantes, au coeur du quartier populaire du Petit-Montrouge.



Au mois de septembre 1913, Paul résidait à Billy-Montigny tandis qu'Augustine avait trouvé refuge au 4 rue de la Verrerie à Paris. Paul rejoindra toute la famille au début de l'année 1914.

Cette période illustre à nouveau la marginalité violente dans laquelle évoluait Paul, tiraillé entre ses tentatives d'insertion dans les fosses minières et l'emprise de relations destructrices, peu de temps avant qu'un nouveau tournant ne le mène vers Paris et les tranchées de la Première Guerre mondiale.

Ce fragile répit parisien est balayé par l'histoire en l'été 1914. Par le décret du 1er août ordonnant la Mobilisation Générale, Paul est rappelé à l'activité. Arrivé au corps le 14 août 1914, il est jeté dans les combats de la Grande Retraite avec le 10ème RI.

Pourtant, le sentiment général est au devoir accompli et à une ferveur presque naïve ; les hommes sont partis la fleur au fusil, convaincus par la propagande et la conviction partagée d'une campagne rapide, propre et victorieuse, réglée en quelques semaines avant les moissons d'automne. Les wagons résonnent de la *Marseillaise*, les quais de gare croulent sous les embrassades et les bouquets offerts par la foule enthousiaste. Ils seront de retour pour Noël….

Mais cette certitude triomphale va violemment se briser dès les premiers affrontements de la bataille des Frontières. Face aux feux croisés de la mitraille adverse et à la puissance dévastatrice de l'artillerie lourde allemande, la réalité de la guerre moderne fond sur les troupes avec une brutalité inouïe. Les uniformes garance, trop voyants dans les plaines

ouvertes, deviennent des cibles faciles. En quelques jours à peine, sous un déluge d'acier, la vague française est balayée et fauchée. L'illusion d'une guerre héroïque et rapide s'effondre dans le sang…..

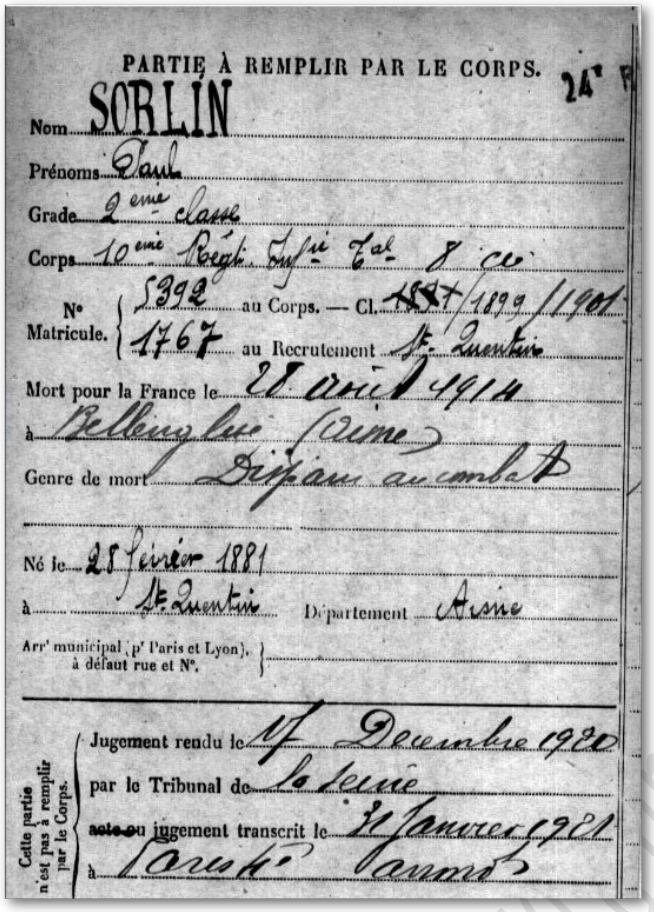

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom SORLIN

Prénoms Paul

Grade 2ème classe

Corps 10ème Régt. Inf.ie Tal. 8 cie

N° Matricule. 5392 au Corps. — Cl. 1887/1899/1901
1767 au Recrutement St. Quentin

Mort pour la France le 28 août 1914

à Bellenglise (Aisne)

Genre de mort Disparu au combat

Né le 28 février 1881

à St. Quentin Département Aisne

Arr' municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le 31 Décembre 1920

par le Tribunal de St Quentin

acte ou jugement transcrit le 31 Janvier 1921

à Tribunal Civil

Lors de la terrible bataille de Bellenglise, l'affrontement meurtrier décime les réservistes territoriaux face à la supériorité de l'artillerie allemande ; Paul est porté disparu le 28 août 1914. Sa campagne contre l'Allemagne s'arrête net après seulement deux semaines d'engagement. Un destin brisé au carrefour de ses errances.

Le mois d'août 1914 demeure le plus meurtrier de toute l'histoire de l'armée française, avec notamment la journée noire du 22 août 1914, où plus de 27 000 soldats français perdirent la vie en vingt-quatre heures (notamment en Belgique et dans les Ardennes).

Paul est tombé au milieu du chaos de la bataille — fauché par la mitraille ou pulvérisé par l'artillerie — sans que ses camarades ou les brancardiers n'aient pu relever sa dépouille ni l'inhumer sous une tombe nominative.

Pour les proches restés à l'arrière, comme Augustine, cette mention a ouvert une longue période d'angoisse et d'attente. Pendant des mois, voire des années, l'espoir subsistait qu'il ait été fait prisonnier en Allemagne sans avoir pu donner de nouvelles.

Ce n'est qu'après la fin de la guerre - ici jugement du 31 janvier 1921- que les tribunaux civils ont rendu des jugements déclaratifs de décès pour fixer officiellement la date de la mort à la date de la disparition, permettant ainsi de régler les successions et les pensions d'orphelins ou de veuves de guerre.

Veuves de guerre ? Emilie HERVET est décédée en octobre 1921 et ne semble n'avoir jamais eu d'enfant avec Paul. Quant à Augustine, bien qu'ayant vécu plusieurs années à Paul, elle ne peut légitimement percevoir une pension pour les enfants du couple, puisqu'aucun n'a été reconnu.

À Billy-Montigny, la violence de Paul était intime, bruyante, impulsive. C'était celle des éclats de colère dans le huis clos d'un garni de la rue de la Gare, des portes qu'on claque, des corps meurtris sur le plancher et des procès-verbaux dressés à la hâte par la gendarmerie locale. Une brutalité à hauteur d'homme, née de la misère, de l'exaspération et des fêlures d'une vie tumultueuse.

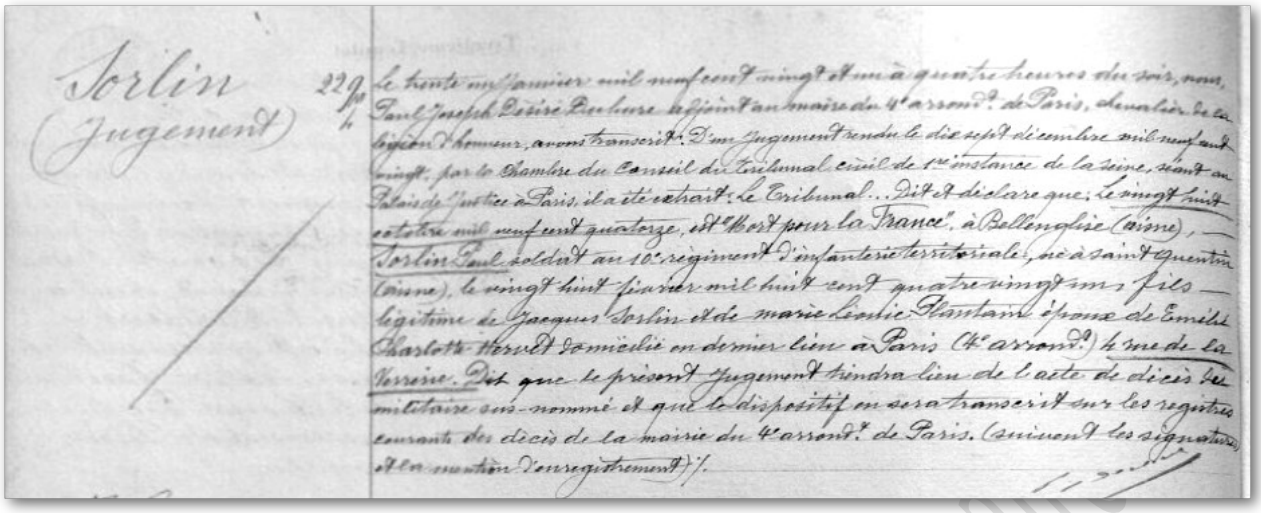
Sorlin (Jugement) 229

Le trente un janvier mil neuf cent vingt et un à quatre heures du soir, nous, Paul Joseph Désiré Buchère, adjoint au maire du 4e arrond.t de Paris, chevalier de la légion d'honneur, avons transcrit le dispositif du jugement rendu le dix sept décembre mil neuf cent vingt par la Chambre du Conseil du Tribunal civil de 1re instance de la Seine, séant au Palais de Justice à Paris, il a été retrait : Le Tribunal... Dit et déclare que : Le vingt huit octobre mil neuf cent quatorze, est Mort pour la France, à Bellenglise (Aisne), — Sorlin Paul, soldat au 10e régiment d'infanterie territoriale, né à saint Quentin (Aisne), le vingt huit janvier mil huit cent quatre vingt sept fils — légitime de Jacques Sorlin et de marie Léonie Plantain épouse de Emilie Charlotte Hervet domicilié en dernier lieu à Paris (4e arrond.t) 4 rue de la Verrerie. Dit que le présent jugement tiendra lieu de l'acte de décès du militaire susnommé et que le dispositif en sera transcrit sur les registres courants des décès de la mairie du 4e arrond.t de Paris. (suivent les signatures, et la mention d'enregistrement) ».

Deux ans plus tard, la guerre est venue substituer à cette violence individuelle une tout autre mécanique : une violence industrielle, aveugle et anonyme. Sous le pilonnage des obus et le crépitement mécanique des mitrailleuses, il n'y avait plus d'accès de fureur ni de querelles de couple ; seulement le feu, l'acier et le chaos d'un champ de bataille qui fauchait les hommes sans distinction. Une innommable boucherie….

Cette tempête industrielle a fini par l'absorber tout entier. De l'homme impulsif, de l'ancien soldat des BILA et du compagnon violent, la guerre n'a laissé aucune sépulture, aucun lieu de mémoire où se recueillir. Il ne reste de lui qu'une mention laconique inscrite à l'encre violette au bas d'un registre matricule — « *Disparu au combat* » — et, à l'arrière, une jeune femme seule, Augustine, contrainte de se relever pour élever leur enfant dans l'ombre d'un fantôme. Un seul enfant sur les trois….

Un geste de survie et d'arbitrage économique sous la contrainte

Certainement après des nuits d'angoisse et de culpabilité, Augustine a fait son choix : Victor a été confié à ses parents depuis longtemps, Alphonsine a été envoyée en nourrice…. Je la retrouve à Chissey en Morvan ! Curieusement, je connais bien cette commune puisqu'elle est le berceau de ma famille côté grand-mère paternelle. Et c'est avec stupeur que je l'ai vu inscrite « *enfant de l'Assistance* ». Sa mère Augustine n'a gardé auprès d'elle que l'enfant du bonheur, celui des jours heureux, Léonie.

La tentation est grande de juger Augustine avec nos yeux d'aujourd'hui. Replongez-vous dans le contexte…..

Son geste, loin d'être un acte d'abandon au sens moral ou d'un désamour maternel, s'inscrit au cœur des mécanismes complexes de survie sociale et psychologique des femmes populaires durant la Grande Guerre ; il faut croiser réalité historique, sociologie de la pauvreté et psychologie du traumatisme pour mieux expliquer.

Le coût de la vie s'envolait à Paris. Pour travailler, une mère ne pouvait pas garder de très jeunes enfants au domicile sans mode de garde payant. En répartissant les charges - Victor auprès des grands-parents, Alphonsine placée via le réseau nourricier du Morvan - Augustine assure la subsistance physique de sa progéniture. Le placement à l'Assistance

publique ou en nourrice n'était pas nécessairement vécu comme une rupture définitive, mais souvent comme une mesure temporaire d'urgence pour sauver l'enfant de la misère urbaine et de la malnutrition.

Alors pourquoi garder Léonie et confier les autres ? Léonie incarne l'apaisement d'une période parisienne, la promesse d'une vie de famille reconstruite à la Villa Moderne juste avant que la guerre ne vienne tout balayer. Elle représente l'espoir et le souvenir de la présence de Paul avant l'enfer des combats, avant l'arrivée d'Alphonsine.

Et si Paul avait survécu à l'enfer

Je ne peux m'empêcher de penser que Paul envisageait peut-être le divorce.

De nombreux Poilus, confrontés à la faim, au froid et à la mort imminente dans les tranchées, ont éprouvé un besoin viscéral de « *remettre leur vie en ordre* » en cas de retour. Le mariage, souvent négligé avant-guerre par manque de moyens ou par insouciance, devenait l'acte symbolique pour sceller le foyer, protéger la compagne et donner un nom légal aux enfants.

L'histoire d'Augustine et de Paul portait en elle cette promesse suspendue. Paul n'était pas libre : un premier mariage le liait toujours à Émilie. À Paris, leur bonheur quotidien s'écrivait dans l'ombre de cet engagement passé qu'il fallait défaire. Il devait divorcer, rompre juridiquement les amarres avec Émilie pour pouvoir enfin offrir à Augustine le titre d'épouse et à ses enfants la légitimité d'un nom sans tache.

La guerre a pris de vitesse leurs projets de reconstruction. En engloutissant Paul dans la tourmente de 1914, les obus n'ont pas seulement tranché une vie d'homme : ils ont verrouillé le passé. Émilie est restée la veuve officielle devant la loi, tandis qu'Augustine, privée de ce mariage de réparation qui aurait tout changé, s'est retrouvée seule dans la précarité des compagnes de l'ombre, avec pour toute richesse la mémoire des jours heureux et la charge d'élever les enfants.

De l'ombre à l'émancipation

En se faisant l'écho de la vie d'Augustine, on mesure avec une acuité particulière l'immense chemin parcouru par les femmes en un siècle.

Au début du XXe siècle, une femme confrontée à la brutalité du quotidien se trouvait enserrée dans un cadre juridique et social impitoyable. Soumise à l'autorité maritale par le Code civil, privée du droit de vote, dépourvue de statut légal en tant que concubine et financièrement vulnérable, elle devait affronter seule les fêlures du foyer. À cette époque où le silence régnait souvent sur les affaires domestiques, les coups subis demeuraient confinés au huis clos des garnis, traités au mieux comme de simples faits divers, des femmes qui « *avaient bien cherché* ». Augustine devait se battre au quotidien pour survivre, faire reconnaître ses enfants et assurer leur subsistance, contrainte à des arbitrages déchirants par une société qui n'offrait aucun soutien aux mères isolées.

Aujourd'hui, le statut de la femme s'est métamorphosé. La liberté de choisir sa trajectoire, d'accéder à l'autonomie financière, l'égalité des droits au sein du couple et la protection de toutes les formes de familles ont reconfiguré le paysage social. Surtout, la levée du tabou et la reconnaissance juridique et sociétale des violences intrafamiliales constituent une avancée fondamentale : ce qui était autrefois tu ou minimisé est désormais nommé, poursuivi et pris en charge par la loi, affirmant le droit inviolable de chaque femme à la sécurité et à la dignité au sein de son propre foyer.

Mesurer l'existence d'Augustine à l'aune de nos droits contemporains, ce n'est pas seulement porter un regard ému sur le passé : c'est reconnaître la dette de mémoire que nous avons envers ces femmes de l'ombre. Par leur résilience silencieuse face aux crises, aux guerres et à l'injustice des lois de leur temps, elles ont forgé, pas à pas, le terrain sur lequel s'est bâtie l'émancipation des générations futures.

*

En plongeant dans les archives de Paul Sorlin, j'ai voulu comprendre l'homme derrière le dossier judiciaire, et offrir à sa mémoire la seule chose que l'Histoire et la justice de son temps ne lui avaient pas accordée : un regard objectif, éclairé et profondément humain.

Mais je dois reconnaître que le parcours d'Augustine m'a tout particulièrement émue... Elle incarne ces figures féminines « ordinaires » trop souvent restées dans l'ombre de nos arbres généalogiques.

On se plaît souvent à rêver que nos aïeux s'aimaient d'amour et d'eau fraîche, sans envisager les contraintes bien plus prosaïques de la vie.

Généalogie d'une famille ordinaire

Nom : Sorlin

Prénoms : Paul — Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 1767

Classe de mobilisation : 1899

ÉTAT CIVIL.

Né le 21 Février 1881, à St Quentin, canton de St Quentin, département de l'Aisne, résidant à Saint-Quentin, canton dudit, département de l'Aisne, profession de menuisier

fils de feu Jacques et de Rantaire Marie Léonie, domiciliés à St Quentin, canton de St Quentin, département de l'Aisne

N° 349 de tirage dans le canton de St Quentin

SIGNALEMENT.

Cheveux et, sourcils bruns
yeux gris, front ordinaire
nez fuyan, bouche moyenne
menton rond, visage ovale
Taille : 1 m. 70 cent. Taille rectifiée : 1 m. ____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses.)

Engagé volontaire

Compris dans la 4 ° partie de la liste du recrutement cantonal (____ ° portion).

Degré d'instruction : générale (1). militaire (2). Exercé

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 4e Bon d'Infanterie légère d'Afrique / 27e Rgt d'Infanterie

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 10 Reg. Terr. d'Inf. 5392

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Engagé volontaire pour cinq ans le 21 Février 1900 à Saint-Quentin pour le 4e Bataillon d'Infanterie légère d'Afrique. Condamné le 3 décembre 1896 par le Tribunal de St Quentin pour vol à 3 jours de prison, sursis. Condamné le 1er avril 1897 par le Tribunal de St Quentin pour vol à 15 jours de prison. Condamné le 16 juillet 1897 par le Tribunal de St Quentin à 8 jours de prison pour outrages à agents. Condamné le 21 octobre 1897 par la Cour d'Amiens à un mois de prison pour vol. Condamné le 21 octobre 1897 par la Cour d'Amiens à un mois de prison pour destruction d'objet d'utilité publique et à 2 ans de prison pour outrages à magistrats à l'audience (sans confusion avec la précédente condamnation).

Arrivé au corps le 12 novembre 1900. N° Mle 2170. Chasseur de 2e classe le dit jour. Passé au 27e régiment d'Infanterie par décision de M. le Général Comt la Division a Compt Lle de Tunisie en date du 8 Octobre 1903. Rayé des contrôles le 16 Octobre 1903. Incorporé au 27e régt d'Infanterie à compter du 17 Octobre 1903. Arrivé au corps et soldat de 2e Classe le dit jour. Envoyé dans la disponibilité le 19 Septembre 1904. Reçu le dit jour Certificat de bonne conduite. Refusé. Campagnes : Expédition de Tunisie du 7 novembre 1900 au 15 octobre inclus 1901. Passé dans la réserve de l'armée active le 31 Octobre 1904. Condamné le 1 février 1906 par le 2e Cl de Saint-Quentin à trois mois de prison et cinq ans interdiction de séjour pour vol.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Condamné par jugt Cont[e] du 19 Oct 1912 du Tribunal Correctionnel de Béthune à Un mois de prison pour Coups et Blessures Volontaires.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Condamné par jugt cont[e] du Tribunal de 2e Cl de Béthune en date du 23 Novembre 1912 à Huit jours de prison pour Coups et blessures Volontaires.

A accompli une période d'exercices dans l'Armée Nor 1914

du ____ au ____

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le ____

Libéré du service militaire le ____

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
27 Octobre 04	Compiègne	Compiègne	R
9 mai 905	2e Groupe de Canons 10e Rue de l'Industrie	St Quentin	A
28 Août 905	R. Bisson N°18	d°	A.
28. 2. 1907	Montigny en Gohelle	Béthune	R
5 Mai 1908	Cour du Jeu de Paume	St Quentin	R
22 Février 1909	Montigny-en-Gohelle Cour de la Cense 19	Béthune	R
28 oct. 1910	Billy-Montigny	id	R
11 Mai 1912	rue de la Gare, Cité Rodrigo 3	Lucoles Arras	R
17 Sept 1913	Billy Montigny	Béthune	R
2. 1. 1914	4e R. de la Verrerie	Paris (4e)	R

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	31 8 1904	31 8 1913	31 8 1919	31 8 1921
			1925	1924

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)

Guerre — Registre matricule. — 1180-80-1900. 2

Nom : Sorlin

Prénoms : Paul Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 1767

Classe de mobilisation : 1899

ÉTAT CIVIL.

Né le 28 Février 1881, à St Quentin, canton de St Quentin, département de l'Aisne, résidant à Saint Quentin, canton dudit „, département de l'Aisne, profession de menuisier fils de feu Jacques et de Plautaine Marie Léonie, domiciliés à St Quentin, canton de St Quentin, département de l'Aisne

N°. 349 de tirage dans le canton de St Quentin

SIGNALEMENT.

Cheveux et, sourcils bruns
yeux gris, front ordinaire
nez moyen, bouche moyenne
menton rond, visage ovale
Taille : 1 m. 70 cent. Taille rectifiée : 1 m. ___ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). militaire (2). Exercé.

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses.)

Engagé volontaire

Compris dans la 4e partie de la liste du recrutement cantonal (___e portion).

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

		Numéro en répertoire du corps.
Dans l'armée active.	4e Bon d'Infanterie légère d'Afrique 27e régt d'Infanterie	
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	Régt d'Infanterie de St Quentin ~~010247~~	
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	10 Reg. Terr. d'Inf.	5392

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

	recrutement
	1039

A accompli une 1re période d'exercices dans l Dispensé art. 205 Inst. du 28 Xbre 1895 au

A accompli une 2e période d'exercices dans le 87e régt d'infie du 15 au 30 mai 1909

Passé dans l'armée territoriale le 1er Octobre 1913

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Rappelé à l'activité par Décret du 1er Août 1914, Mobilisation Générale. Arrivé au corps le 14 août 1914. 749

Disparu le 28 août 1914 à Bellenglise (Aisne) Extrait d'un avis Mel N° 5997 E.E. du 22 avril 1916 Campagne c/ l'Allemagne du 14 août au 28 août 1914

A accompli une période d'exercices dans l Ajourné Nov 1914 du ___ au ___

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le ___

Libéré du service militaire le ___

LOCALITES SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
27 Octobre 04	Compiègne	Compiègne	R
29 mai 1905	2 avenue de Clairvoix 16 rue de l'industrie	St Quentin	A
28 août 1905	R. Bisson N° 18	d°	A
28-2-1907	Montigny-en-Gohelle	Béthune	R
5 Mai 1908	56 rue des Jardins rue du jeu de Paume	St Quentin	R
22 février 1909	Montigny-en-Gohelle Corde de la place 197	Béthune	R
28 oct. 1910	Billy-Montigny	id	R
11 Mai 1912	rue de la Gare, chez Ducolet Rouvroy	Arras	R
17 Sept 1913	Billy-Montigny	Béthune	R
2-1-1914	4 R. de la Verrerie	Paris (4)	R

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	31 8bre 1904	31 8bre 1913	31 8bre 1919 1920	31 8bre 1921 1927

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)

Guerre. — Registre matricule. — 1180-89-1900. 2

Pour en savoir plus :

Saint-Quentin 14-18, une guerre en mémoire - Saint-Quentin - Site internet

Saint-Quentin — Wikipédia

(14) L'histoire de Saint-Quentin - YouTube

Saint-Quentin de 1914 à 1918

La rue de la Raffinerie au Faubourg d'Isle

https://www.billy-montigny.fr/

Historique des Régiments d'Infanterie durant 14/18 du N°1 à 50

Dictionnaire topographique, historique et étymologique des rues de Paris

Réviser l'histoire de la Première Guerre mondiale en podcasts | France Culture

Cimetière communal – Bellenglise

Généalogie d'une famille ordinaire